

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITÉS PARTICULIÈRES

par l'exercice des compétences transversales,

1. de s'exprimer correctement ;
2. d'accéder à l'autonomie ;
3. de réfléchir sur ses méthodes de travail pour les exprimer, pour les comparer avec celles des autres ;
4. d'acquérir des outils transférables à la vie quotidienne et à la vie professionnelle comme :
 - planifier une activité ;
 - gérer le temps de réalisation d'une activité ;
 - utiliser des documents de référence ;
 - utiliser des outils de travail informatiques, audiovisuels, etc ;
 - tout au long de sa formation ;
 - de réfléchir sur lui-même, sur les autres, sur son environnement et faire preuve d'esprit critique ; par diverses activités de communication ;
 - de se connaître, de prendre confiance en soi :
 - se prendre en charge ;
 - prendre des responsabilités ;
 - faire preuve de curiosité intellectuelle ;
 - être sensible à la vie, à la nature, à l'art.
 - de connaître les autres et accepter les différences :
 - écouter ;
 - dialoguer ;
 - travailler en équipe ;
 - laisser s'exprimer.

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY
Tél. 085 27 37 89

✉ pshuy@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE (CEB)

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

720 périodes.

Cours du jour en un an - +-15 heures/semaine
(5 à 6 demi-jours par semaine).

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat correspondant au certificat d'études de base
est homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- ou test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au
nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'AVIQ ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE (CEB)

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat correspondant au certificat d'études de base.

DÉBOUCHÉS

Remise à niveau et préparation aux formations qualifiantes et au test d'admission de la section certificat du 2^e degré (C2D).

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE	PÉRIODES
Français	200
Mathématique	120
Citoyenneté	200
TOTAL	520

+ 200 périodes - ALPHABÉTISATION – NIVEAU 4

ALPHABÉTISATION NIVEAU 4	PÉRIODES
Français : Alphabétisation – Atelier de lecture et d'écriture	120
Mathématique	80
TOTAL	720

